

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 824

21 avril 2010

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	39514	Modafo S.A.	39518
Aerogolf Business Center S.à r.l.	39540	Nuova Nanni S.A.	39534
AFAS Software Luxembourg	39512	Partinv S.A.	39532
Avail Medical Products Europe S.à r.l. ...	39532	prevent projects S.à r.l.	39517
Axe Real Estate S.A.	39539	Profconsult S.à r.l.	39538
Baulift (Luxembourg) G.m.b.H.	39539	Rent Events Logistic S.à r.l.	39535
Baulift (Luxembourg) G.m.b.H.	39539	RP VIII S.à r.l.	39552
Blue Sky Financial S.A.	39539	RP VI S.à r.l.	39551
Casa Da Vinci S.à r.l.	39518	RP V S.à r.l.	39551
Coffee2008 Investments SCA	39506	RP XIX S.à r.l.	39549
Constructions Métalliques Guy Gardula S.A.	39517	RP XVIII S.à r.l.	39549
Corporate II	39536	RP XVII S.à r.l.	39549
Duvallec S.à r.l.	39527	RP XVI S.à r.l.	39549
DWS Invest	39550	RP XV S.à r.l.	39539
Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l.	39538	RP XXIII S.à r.l.	39551
Gaïa Luxembourg S.A.	39519	RP XXII S.à r.l.	39550
Generaltrade S.A.	39537	RP XXI S.à r.l.	39550
Ghassil Clean Services Lux S.à r.l., en abrégé G.C.S.L. S.à r.l.	39539	RP XX S.à r.l.	39550
G.L.S. S.à r.l.	39537	Schlossburg Invest S.A.H.	39512
Grenouille S.A.	39537	Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l.	39514
Homi Europe S.à r.l.	39513	Shine Luxembourg Limited S.à r.l.	39514
H.R.O.	39537	Solupro S.A.	39540
H.R.O.	39552	Solupro S.A.	39552
Igea Holding S.à r.l.	39518	Sparflex Diffusion et Participation Interna- tional (SDPI)	39532
Inveskar S.A.	39549	Stone & Stanley Holding S.A.	39532
KKR My Best Friend Lux S.à r.l.	39514	TeaForTwo S.A.	39512
Laurent Properties S.A.	39535	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	39512
Logos Development S. à r.l.	39518	Tradlux S.A.	39552
LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	39515	Trikala S.A.	39531
Lunch.lu Sàrl	39535	Trikala S.A.	39531
Luxemburgische Metall- und Rohstoffhan- del S.à r.l.	39536	Trikala S.A.	39531
Marinella Resort S.A.	39534	Trimandre S.à r.l.	39536
Miniloto	39534	Triton III No. 4 S.à r.l.	39551
		Zwee Engelen S.C.I.	39513

Coffee2008 Investments SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.717.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of the impeded Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Coffee2008 Investments SCA" a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, of 17 December 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 191 of 24 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134717.

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 10 February 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 516 of 10 March 2009.

The extraordinary general meeting of shareholders is declared open at 17.30 p.m. with Mr Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting of shareholders elected as scrutineer Ms Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred eighty-six euro (EUR 1,986.-) so as to raise it from its present amount of three million five hundred fourteen thousand four hundred fifty euro and eighty cents (EUR 3,514,450.80) to three million five hundred sixteen thousand four hundred thirty-six euro and eighty cents (EUR 3,516,436.80).

2. To issue one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 1 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 2 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 3 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 4 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 5 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 6 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 7 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 8 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 9 shares and one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 10 shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To acknowledge the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders, to accept subscription for these new shares by Mr Wayne Hanscomb and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To acknowledge the redemption of three million three hundred seventeen thousand eight hundred forty-four (3,317,844) class C Shares from Stichting Administratiekantoor Coffee2008 which at a price of four hundred ten thousand five hundred fifty-five euro and ten cents (EUR 410,555.10) in accordance with the articles of incorporation.

5. To acknowledge the acceptance of the proposed redemption of the three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A1 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A2 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A3 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A4 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A5 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A6 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A7 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A8 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A9 Shares and three thousand six hundred sixty-four (3,664) Class A10 Shares from Cooperative Coffee2008 U.A. at a price of three thousand six hundred sixty-three euro and ten cents (EUR 3,663.10) and the waiver by any other shareholder to participate in the proposed redemption.

6. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of three hundred thirty-five thousand four hundred forty-seven euro and fifty cents (EUR 335,447.50.-) so as to reduce it from its current amount of three million five hundred sixteen thousand four hundred thirty-six euro and eighty cents (EUR 3,516,436.80) to three million one hundred eighty thousand nine hundred eighty-nine euro and thirty cents (EUR 3,180,989.30) by cancellation of three million three hundred seventeen thousand eight hundred forty-four (3,317,844) class C Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A1 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A2 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A3 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A4 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A5 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A6 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A7 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A8 Shares, three

thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A9 Shares and three thousand six hundred sixty-four (3,664) Class A10 Shares, redeemed.

7. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the hereinabove proposed resolutions.

8. Miscellaneous.

(i) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting of shareholders and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(iv) The present extraordinary general meeting of shareholders is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting of shareholders resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred eighty-six euro (EUR 1,986.-) so as to raise it from its present amount of three million five hundred fourteen thousand four hundred fifty euro and eighty cents (EUR 3,514,450.80) to three million five hundred sixteen thousand four hundred thirty-six euro and eighty cents (EUR 3,516,436.80).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 1 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 2 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 3 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 4 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 5 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 6 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 7 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 8 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 9 shares and one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 10 shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders, to accept subscription for these new shares by Mr Wayne Hanscomb and to accept full payment in cash for these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr Wayne Hanscomb, residing in Obertannberg 2, CH-6214 Schenkon, Switzerland (the "Subscriber"),

represented by Mr Nicolas GAUZES, by virtue of a proxy given on 26 January 2010, which proxy, signed by the proxy holder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The Subscriber declared to subscribe for one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 1 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 2 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 3 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 4 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 5 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 6 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 7 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 8 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 9 shares and one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 10 shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one thousand nine hundred eighty-six euro (EUR 1,986.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 1 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 2 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 3 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 4 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 5 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 6 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 7 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 8 shares, one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 9 shares and one thousand nine hundred eighty-six (1,986) new class A 10 shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to acknowledge the redemption of three million three hundred seventeen thousand eight hundred forty-four (3,317,844) class C Shares from Stichting Administratiekantoor Coffee2008 at a price of four hundred ten thousand five hundred fifty-five euro and ten cents (EUR 410,555.10) in accordance with the articles of incorporation.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to acknowledge the acceptance of the proposed redemption of the three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A1 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A2 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A3 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A4 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A5 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A6 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A7 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A8 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A9 Shares and three thousand six hundred sixty-four (3,664) Class A10 Shares from Coöperatieve Coffee2008 U.A. at a price of three thousand six hundred sixty-three euro and ten cents (EUR 3,663.10) and the waiver by any other shareholder to participate in the proposed redemption.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount three hundred thirty-five thousand four hundred forty-seven euro and fifty cents (EUR 335,447.50.-) so as to reduce it from its current amount of three million five hundred sixteen thousand four hundred thirty-six euro and eighty cents (EUR 3,516,436.80) to three million one hundred eighty thousand nine hundred eighty-nine euro and thirty cents (EUR 3,180,989.30) by cancellation of three million three hundred seventeen thousand eight hundred forty-four (3,317,844) class C Shares three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A1 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A2 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A3 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A4 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A5 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A6 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A7 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A8 Shares, three thousand six hundred sixty-three (3,663) Class A9 Shares and three thousand six hundred sixty-four (3,664) Class A10 Shares, redeemed.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The issued capital of the Company is set at three million one hundred eighty thousand nine hundred eighty-nine euro and thirty cents (EUR 3,180,989.30) divided into seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A1 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A2 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A3 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A4 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A5 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A6 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A7 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A8 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774,233) class A9 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-nine (774,239) class A10 class A10 shares (together the "Class A Shares") shall be held by limited partners (associés commanditaires), ten (10) Class B Shares, which shall be held by Coffee2008 Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as sole general partner (associé commandité), (the "Manager"), in representation of its unlimited partnership interest, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the "Class B Shares"), and twenty-four million sixty-seven thousand five hundred forty-seven (24,067,547) class C shares, carrying among others, a cumulative preferred divided entitlement right, all of which shall be held by limited partners (associés commanditaires) with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the "Class C Shares", and together with the Class A Shares and the Class B Shares the "Shares")." There being no other business, the extraordinary general meeting of shareholders was closed at 17.45 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Coffee2008 Investments SCA", une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 191 du 24 janvier 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134717. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 516 du 10 mars 2009. L'assemblée générale extraordinaire des associés est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire des associés a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de mille neuf cents quatre-vingt-six euros (EUR 1.986,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent quatorze mille quatre cent cinquante euros et quatre-vingts cents (EUR 3.514.450,80) à trois millions cinq cent seize mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingts cents (EUR 3.516.436,80).

2. Émission de mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 1, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 2, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 3, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 4, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 5, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 6, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 7, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 8, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 9 et mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 10, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants, acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Monsieur Wayne Hanscomb et libération intégrale en espèces.

4. Constat du rachat de trois millions trois cent dix-sept mille huit cent quarante-quatre (3.317.844) actions de catégorie C par Stichting Administratiekantoor Coffee2008 à un prix de quatre cent dix mille cinq cent cinquante-cinq euro et dix cents (EUR 410.555,10) conformément aux statuts de la société.

5. Constat de l'acceptation du rachat proposé et de trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 1, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 2, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 3, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 4, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 5, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 6, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 7, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 8, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 9 et trois mille six cent soixante-quatre (3.664) actions de catégorie A 10 par Cooperative Coffee2008 U.A. à un prix de trois mille six cent soixante-trois euro et dix cents (EUR 3.663,10) et renonciation par tout autre associé de participer au rachat proposé.

6. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent trente-cinq mille quatre cent quarante-sept euros et cinquante cents (EUR 335.447,50.-) de manière à le réduire de son présent montant de trois millions cinq cent seize mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingt cents (EUR 3.516.436,80) à trois millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et trente cents (EUR 3.180.989,30) par annulation de trois millions trois cent dix-sept mille huit cent quarante-quatre (3.317.844) actions de catégorie C, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 1, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 2, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 3, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 4, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 5, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 6, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 7, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 8, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 9 et trois mille six cent soixante-quatre (3.664) actions de catégorie A 10, rachetées.

7. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

8. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des associés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire des associés est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir délibérée, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.986,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent quatorze mille quatre cent cinquante euros et quatre-vingts cents (EUR 3.514.450,80) à trois millions cinq cent seize mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingts cents (EUR 3.516.436,80).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 1, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 2, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 3, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 4, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 5, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 6, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 7, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 8, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 9 et mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 10, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants, l'acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Monsieur Wayne Hanscomb et la libération intégrale en numéraire.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Wayne Hanscomb, de résidence à Obertannberg 2, CH-6214 Schenkon, Suisse (le "Souscripteur"),

représenté par Me Nicolas GAUZÈS, en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2010, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 1, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 2, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 3, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 4, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 5, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 6, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 7, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 8, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 9 et mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 10, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune par Monsieur Wayne Hanscomb à libérer intégralement en espèces.

Le montant de mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.986,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 1, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 2, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 3, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 4, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 5, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 6, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 7, mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 8, mille neuf

cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 9 et mille neuf cent quatre-vingt-six (1.986) nouvelles actions de catégorie A 10 au souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés constate le rachat des trois millions trois cent dix-sept mille huit cent quarante-quatre (3.317.844) actions de catégorie C par Stichting Administratiekantoor Coffee2008 à un prix de quatre cent dix mille cinq cent cinquante-cinq euros et dix cents (EUR 410.555,10) conformément aux statuts de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés constate l'acceptation du rachat proposé de trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 1, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 2, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 3, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 4, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 5, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 6, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 7, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 8, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 9 et trois mille six cent soixante-quatre (3.664) actions de catégorie A 10 par Coöperative Coffee2008 U.A. à un prix de trois mille six soixante-trois euros et dix cents (EUR 3.663,10) et renonciation par tout autre associé de participer au rachat proposé.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent trente-cinq mille quatre cent quarante-sept euros et cinquante cents (EUR 335.447,50.-) de manière à le réduire de son présent montant de trois millions cinq cent seize mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingts cents (EUR 3.516.436,80) à trois millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et trente cents (EUR 3.180.989,30) par annulation de trois millions trois cent dix-sept mille huit cent quarante-quatre (3.317.844) actions de catégorie C, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 1, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 2, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 3, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 4, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 5, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 6, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 7, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 8, trois mille six cent soixante-trois (3.663) actions de catégorie A 9 et trois mille six cent soixante-quatre (3.664) actions de catégorie A 10, rachetées.

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit: "Le capital émis de la Société est fixé à trois millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et trente cents (EUR 3.180.989,30), divisé en sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A1, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A2, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A3, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A4, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A5, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A6, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A7, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A8, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774.233) actions de catégorie A9, sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-neuf (774.239) actions de catégorie A10, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10), toutes ces Actions de Catégorie A1 à A10 (ensemble les "Actions de Catégorie A") doivent être détenues par les associés commanditaires, et dix (10) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par Coffee2008 Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise à la loi Luxembourgeoise, ayant son siège au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant qu'unique associé commandité, (le "Gérant"), en représentation de son intérêt de partenariat illimité, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées (les "Actions de Catégorie B"), et vingt-quatre millions soixante-sept mille cinq cent quarante-sept (24.067.547) actions de catégorie C comprenant entre autres un droit cumulatif de dividende privilégié, toutes ces actions doivent être détenues par les associés commanditaires (les "Actions de Catégorie C" et, ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les "Actions")."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.45 heures.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, P.A. LECHANTRE, R. UNVERZAGT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 février 2010. Relation: EAC/2010/1409. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038302/348.

(100037293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57971 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038711/10.

(100037947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

TeaForTwo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038720/10.

(100037619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Schlossburg Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 106.198.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038723/10.

(100037912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

AFAS Software Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.878.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge "AFAS BELGIUM", établie et ayant son siège social à B-1300 Wavre (Belgique), Chaussée de Huy 120/H, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0463 984 256,

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "AFAS Software Luxembourg", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,

sous le numéro 146878, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1403 du 21 juillet 2009.

b) Que le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,-(cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que l'Actionnaire Unique déclare:

- que la liquidation de la Société est clôturée,
- que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés, et
- que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

j) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SINESI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2010. Relation GRE/2010/760. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038417/54.

(100037920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Zwee Engelen S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-8064 Bertrange, 30, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg E 662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 mars 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010037901/12.

(100037168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Homi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 99.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010037902/11.

(100037199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010037903/12.

(100037280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

KKR My Best Friend Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.291.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 23 février 2010 que l'associé de la Société KKR European Fund III, Limited Partnership

a transféré

12.000 parts sociales

à KKR MY BEST FRIEND CAYMAN TOPCO Limited, un nouvel associé de la Société ayant son siège à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Caïmans, KY1-1104 Iles Caïmans, Numéro d'immatriculation: MC-236659.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KKR My Best Friend Lux S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010038145/19.

(100036941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Shine Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010037904/12.

(100037277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010037905/13.

(100037273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.728.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 4 March 2010, and

Shining Nova III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 4 March 2010,

(the Shareholders),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.578, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 268 of 28 February 2007, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 8 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,647,375 (one million six hundred forty-seven thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 81,375 (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,728,750 (one million seven hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 651 (six hundred fifty-one) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 50.80 (fifty euro and eighty cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,647,375 (one million six hundred forty-seven thousand three hundred seventy-five euro), represented by 13,178 (thirteen thousand one hundred seventy-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 81,375 (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,728,750 (one million seven hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,829 (thirteen thousand eight hundred twenty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 651 (six hundred fifty-one) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 50.80 (fifty euro and eighty cent).

All the 651 (six hundred fifty-one) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.a r.l. so that the amount of EUR 81,425.80 (eighty-

one thousand four hundred twenty-five euro and eighty cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.a r.l. holds 13,829 (thirteen thousand eight hundred twenty-nine) ordinary shares and Shining Nova III Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,728,750 (one million seven hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,829 (thirteen thousand eight hundred twenty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 mars 2010, et

Shining Nova III Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 4 mars 2010,

(les Associés),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Hayate Investments S.à r.l. LSREF (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.578, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°268 du 28 février 2007, modifié par acte de Maître Martine Schaeffer du 8 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.647.375 (un million six cent quarante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 81.375 (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 1.728.750 (un million sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 651 (six cent cinquante et une) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 50,80 (cinquante euros et quatre-vingt cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.647.375 (un million six cent quarante-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 13.178 (treize mille cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent

vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 81.375 (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 1.728.750 (un million sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.829 (treize mille huit cent vingt-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 651 (six cent cinquante et une) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 50,80 (cinquante euros et quatre-vingt cents).

Toutes les 651 (six cent cinquante et une) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 81.425,80 (quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq euros et quatre-vingt cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.829 (treize mille huit cent vingt-neuf) parts sociales ordinaires et Shining Nova III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.728.750 (un million sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.829 (treize mille huit cent vingt-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. LAC/2010/10790. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038280/137.

(100036909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

prevent projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 122.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010037906/12.

(100037272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Constructions Métalliques Guy Gardula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Artisanale Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 64.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010037907/11.

(100037330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Modafo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 95.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010037908/11.

(100037337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Casa Da Vinci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 52.300.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des associés du 3 mars 2010 et d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 3 mars 2010, que Monsieur Pascal TICHIT a cédé la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la société CASA DA VINCI S.à r.l. (la "Société") à la société SPAINIMMO S.A., Société Anonyme de Droit Luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, représentée par son Administrateur Unique, Monsieur MEDDOURI Djamel, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.031

- Par conséquent, à compter du 3 mars 2010, la répartition du capital social de la société CASA DA VINCI S.à r.l. est comme suit:

SPAINIMMO S.A.	500 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038631/20.

(100037765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Igea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 135.870.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010037909/12.

(100037414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Logos Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 151.502.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010037910/12.

(100037419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Gaïa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 151.809.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of February;

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Groupe Cirque du Soleil Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its address at 8400, 2^e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 4M6, Canada,

Here represented by Mrs. Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Gaïa Luxembourg S.A.".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also take part in any activities of production of spectacles and/or tours including the management, the administration, the organization and the coordination of the human means, the financial means, the technical means and the artistic means and/or of presentation of spectacles and/or tours including the sale of tickets, reception of the spectators, and the security of the spectacles, and also all additional, connected or complementary activities, such as, without limitation, the sale of merchandising items and of food and beverage.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Section II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

All the shares are in bearer or registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares held by that shareholder, and the

payments made on the shares, as well as details and dates of transfers and details and dates of conversion of any shares into bearer form.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares and redemption of shares. The shares are freely transferable.

The Company may redeem its own shares in accordance with the Law and in accordance with the following conditions:

The redemption price shall be the higher of (a) the nominal value of each share, or (b) the value of the entitlement of each share to any distributable funds as provided for in the Articles. Where (b) is the higher, the redemption must be limited to the extent that sufficient distributable sums are available.

The redemption must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.

Section III - Directors

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors consisting of at least three directors, with at least half of them being Luxembourg resident. The directors will be of two types, namely type A and type B.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a sole director, who shall be Luxembourg resident, exercising the powers of a board of directors.

No director needs to be a shareholder of the Company. A director shall be appointed for a period of a maximum of six years, renewable without limit, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the director or directors shall be determined in the same manner.

If there is a vacancy in the board of directors, then the remaining directors may co-opt another director in accordance with the Law until the next meeting of shareholders.

A director may be removed at any time, with or without cause, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the joint signature of a type A director and a type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

However, any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand - Duchy of Luxembourg allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

Meetings of the board of directors shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg only, and at least two meetings shall be held by calendar year.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in Luxembourg in person or by alternate not less than one type A director and one type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by one director.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a director of the Company.

To the maximum extent permitted by law, no director will be held liable for claims, debts, legal proceedings, fines, taxes, expenses damages and costs (including those of accountants, lawyers or other advisors) incurred by the director on the basis of the present, past or future acts or omissions of the director, except in case of negligence or dereliction of duty by the director.

To the maximum extent permitted by law, each director will be held harmless against any future claims of any nature whatsoever, exercised by third parties and/or the Company for damages incurred as a result of the performance of the duties in relation with his mandate except where such claims result from the gross negligence or wilful misconduct of the director. Any indemnity granted to the director shall include, but shall not be limited to, all damages, losses, taxes, fines, costs, expenses and reasonably legal fees, and interest thereon, that the director may at any time, directly or indirectly, incur in connection with such claim.

Section IV - Shareholders

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing that by the statutory auditor or the supervisory board if any; or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting, shall be sent to each registered shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken at the majority of votes cast, by shareholder(s) present or represented and entitled to cast a vote.

However general meetings of shareholders convened to amend the Articles (extraordinary general meetings) validly decide only where more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted at the first or second meeting by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts each year on January 1 and ends on December 31.

Art. 17. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the shareholders for approval.

Art. 18. Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares held by the shareholders, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above, the board of directors may decide, in accordance with the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of "the law of the 19th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings" are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

If one or more qualified auditors are appointed, then no statutory auditors need be appointed.

Section VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken at the same majority as is required for the amendments of the Articles.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the shareholder or shareholders with the same majority as is required for an amendment to the Articles of the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 50,000 (fifty thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Groupe Cirque du Soleil Inc. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. - Tamas Horvath, born on November 5, 1977, in Pecs, Hungary, residing professionally at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

is appointed as type A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016, and

- Robert Blain, born on September 7, 1956, in Montreal, Canada, residing at 7201 rue des Géraniums, Saint-Hubert, Québec, Canada, J3Y 8Y1;

- Kees van Ravenhorst, born on July 20, 1950, in Woudenberg, the Netherlands and residing at Eerelmanstraat 10, 2102AB Heemstede, The Netherlands; and

- Marjorie Allo, born on November 19, 1967, in Paris, France and residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

are appointed as type B directors until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

2. The registered office of the Company shall be established at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above parties appearing by powers of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six février,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Groupe Cirque du Soleil Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son adresse au 8400, 2^e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 4M6, Canada,

ici représentée par Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Gaïa Luxembourg S.A.».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également prendre part à toutes les activités de production de spectacles et/ou de tournées en ce compris la gestion, l'administration, l'organisation et la coordination des moyens humains, financiers, techniques et artistiques, et/ou la diffusion de spectacles et/ou de tournées en ce compris la vente de billets d'entrée, l'accueil du public et la sécurité des spectacles, ainsi que toutes activités annexes, connexes ou complémentaires telles que, de manière non-exhaustive, la vente de produits dérivés, de nourriture et de boissons.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration confor-

mément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 50.000 USD (cinquante mille dollars américains) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, chacune entièrement libérée.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient, ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert ou conversion en actions au porteur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre de actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert des actions et Rachat des actions. Les actions sont librement cessibles.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi et dans le respect des conditions suivantes:

Le prix de rachat est le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque action, ou, (b) la valeur du droit de chaque action à toute somme distribuable telle que prévue par les Statuts. Lorsque (b) est le plus élevé, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles.

Le rachat est décidé par une résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

Titre III - Administrateurs

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs dont la moitié au moins doit être résidents luxembourgeois. Les administrateurs seront de deux types, nommément type A et type B

Par exception à la clause ci-dessus si la Société a un d'actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui doit être résident luxembourgeois et exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour justes motifs ou sans motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Toutefois, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues exclusivement au Grand - Duché de Luxembourg, et il doit être tenu un minimum de deux réunions par année calendaire.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents à Luxembourg en personne ou représentés au moins un administrateur de type A et un administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réuni par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par un administrateur.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

Dans la mesure la plus large permise par la loi, aucun administrateur n'est tenu responsable des réclamations, dettes, procédures judiciaires, amendes, taxes, impôts, dépenses, indemnités et coûts (incluant ceux des comptables, avocats et autres conseils) supportés par l'administrateur sur la base de toute action ou omission présente, passée ou future de l'administrateur, sauf en cas de négligence ou manquement à ses devoirs par l'administrateur.

Dans la mesure la plus large permise par la loi, chaque administrateur est tenu indemne de toutes réclamations futures, de quelque nature que ce soit, faite par des tiers et/ou la Société pour un préjudice qui serait subi en raison de l'exercice par l'administrateur de ses fonctions d'administrateur, sauf si un tel préjudice résulte d'une faute grave ou intentionnelle de l'administrateur. Toute indemnité versée à l'administrateur doit inclure, mais ne doit pas être limitée à, toute indemnité, perte, taxe et impôt, amende, coût et dépense et honoraire raisonnable, et les intérêts y attachés, que l'administrateur pourrait, à tout moment, supporter en raison de cette réclamation.

Titre IV - Actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il en existe un, à défaut, elles sont convoquées par les actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque actionnaire au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par la majorité des votes émis par les actionnaires présents ou représentés disposant d'un droit de vote.

Toutefois, les assemblées convoquées pour modifier les Statuts (assemblées générales extraordinaires) ne décident valablement que lorsque plus de cinquante pourcent du capital social de la Société est représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts ne pourront être adoptées lors de la première ou de la deuxième assemblée que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, ne se sont pas abstenus ou dont le vote n'est pas nul.

Une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand - Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents, constituant les comptes annuels, sera soumis à tous les actionnaires pour approbation.

Art. 18. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Acompte sur dividendes. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être actionnaire de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de «la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Disposition transitoire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 50.000 (cinquante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Groupe Cirque du Soleil Inc. prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

39527

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. - Tamas Horvath, né le 5 novembre 1977, à Pecs, Hongrie, résidant professionnellement au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

est nommé administrateur de type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2016;

- Robert Blain, né le 7 septembre 1956, à Montréal, Canada, résidant à 7201, rue des Géraniums, Saint Hubert, Québec, Canada;

- Kees van Ravenhorst, né le 20 juillet 1950, à Woudenberg, Pays-Bas, résidant à Eerelmanstraat 10, 2102AB Heemstede, Pays-Bas; et

- Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967, à Paris, résidant à 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg; sont nommés administrateurs de type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2016.

2. Le siège social de la Société est établi à 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 mars 2010. Relation: LAC/2010/9315. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mars 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010038352/462.

(100037804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Duvallec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.817.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le 10 mars 2010.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65906,

ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 9 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "DUVALEC S.à.r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

SGG S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze

mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Chantai MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye (B), résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, est nommé gérant-unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre-Siffrein GUILLET, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2010. LAC/2010/10962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038378/205.

(100037850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Trikala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010037911/11.

(100037253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Trikala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010037912/11.

(100037254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Trikala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010037913/11.

(100037255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Stone & Stanley Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.279.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037918/9.

(100037017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Sparflex Diffusion et Participation International (SDPI), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 68.761.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2009 a:

1/ décidé de renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes du 31 décembre 2014, les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Michel SOUTIRAN, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, Rue des Sept Arpents,
- Madame Jocelyne SOUTIRAN, dirigeante d'entreprises, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, Rue des Sept Arpents,
- Monsieur Sébastien ROUILLAUD, Responsable développement Vignoble, demeurant à F-51200 Epernay, 26, Rue des Jancelins.

2/ nommé en qualité de nouvel Administrateur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes du 31 décembre 2014:

- Monsieur Damien DESTREMAU, Directeur Général, demeurant à F-51100 Reims, 7, Rue des Moissons.

Le Conseil d'Administration du 28 décembre 2009 a:

1/ renouvelé le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Michel SOUTIRAN, sus-désigné, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes du 31 décembre 2014.

2/ nommé Monsieur Michel SOUTIRAN, sus-désigné, en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes du 31 décembre 2014.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2010038629/23.

(100037808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Partinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037922/9.

(100037097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Avail Medical Products Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.330.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AVAIL MEDICAL PRODUCTS, INC., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America ("USA"), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and being registered with the Delaware Division of Corporations under File Number 2490781 (the "Sole Shareholder"), here represented by Ms Cathy NELSON, Jurist, by virtue of a proxy given under private seal on 3 February 2010, in San Jose, California, USA, by its Director, Mr Chris COLLIER, residing professionally at 2010 Fortune Drive, San Jose, California 95131, USA.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

I. The appearing party holds all units and is therefore the Sole Shareholder of AVAIL MEDICAL PRODUCTS EUROPE S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, formed by notarial deed of 6 December 2002, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, the Articles of Association of which were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 84 of 28 January 2003, and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 90.330 (the "Company").

II. The share capital of the Company is currently set at thirteen thousand euro (EUR 13.000) divided into five hundred (500) units of twenty-six euro (EUR 26) each.

III. The Company owns no real property.

IV. The appearing party being the Sole Shareholder of the Company owning all the Company's units, it hereby decides the dissolution and liquidation of the Company;

V. As a consequence of the above resolution and in accordance with Article 17 of the Company's Articles of Association, the appearing party decides to act as the liquidator of the Company, with the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

VI. The appearing party being the Sole Shareholder and the liquidator of the Company declares that (i) it irrevocably assumes all liabilities towards third parties known to the Company which are duly accounted for; (ii) it will irrevocably assume the obligation to pay for all liabilities presently unknown to the Company and not paid to date; (iii) all assets are now the property of the Sole Shareholder; and, (iv) as a result thereof, the liquidation of the Company is closed.

VII. Full discharge is granted to the Managers of the Company for the carrying out of their respective mandates up to this date.

VIII. The corporate books, records and other data carriers of the Company shall be lodged for a minimum period of five (5) years at the address of the registered office of the Sole Shareholder, as stated above.

In witness whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date set forth at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that at the request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AVAIL MEDICAL PRODUCTS, INC., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique («USA»), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, enregistrée au «Delaware Division of Corporations» (Registre des Sociétés du Delaware) sous le numéro 2663285, ("l'Associé Unique") représentée par Mme Cathy NELSON, juriste, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 3 février 2010, à San Jose, California USA, par un administrateur de l'Associé Unique, Monsieur Chris COLLIER, demeurant professionnellement à 2010 Fortune Drive, San Jose, California 95131, USA

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante ainsi représentée et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante détient l'intégralité des parts sociales et est donc l'Associé Unique de la société AVAIL MEDICAL PRODUCTS EUROPE S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, Luxembourg, le 6 décembre 2002, par acte du notaire Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 84 du 28 janvier 2003, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.330 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à treize mille euros (EUR 13.000.- représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26.-) chacune, entièrement libérées.

III. La Société ne détient aucun bien immobilier.

IV. La comparante étant l'Associé Unique de la Société, détenant l'intégralité des parts sociales de la Société décide de la dissolution et de la liquidation de la Société

V. En conséquence de la décision précédemment prise, et en conformité avec les dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, la comparante décide d'agir en qualité de liquidateur de la Société avec les plus larges pouvoirs conférés par les dispositions des articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et telle que modifiée

VI. La comparante, agissant tant en sa qualité d'Associé Unique que de liquidateur de la Société, déclare (i) assumer irrévocablement tous les passifs connus de la société lesquels sont dûment provisionnés, (ii) assumer irrévocablement l'obligation de payer tous les passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à ce jour, (iii) que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique, (iv) de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VII. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VIII. Les livres comptables et tous autres documents de la société seront conservés pendant une durée minimum de cinq (5) années à l'adresse du siège social de l'Associé Unique, tel que décrite ci-dessus.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Nelson et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010, Relation: LAC/2010/9480. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010038347/99.

(100038266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Nuova Nanni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.404.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010037927/11.

(100037345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Miniloto, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.438.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037930/9.

(100037539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Marinella Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.801.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037931/10.

(100037499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Rent Events Logistic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 150.263.

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Roberto VOTO, gérant de société, demeurant à F-38610 Gières, 6, rue de la Condamine, représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 mars 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Monsieur Roberto VOTO, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "RENT EVENTS LOGISTIC S.à r.l.", ayant son siège social à L-3226 Bettembourg, 20, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 172 du 27 janvier 2010, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 150.263, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2.- L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Bettembourg à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire, et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Righeschi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10632. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038395/34.

(100037980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Laurent Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.781.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037932/10.

(100037498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Lunch.lu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 117, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.606.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2010.

Fiduciaire de l'Est S.A.

Signature

Référence de publication: 2010037933/12.

(100037565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Trimandre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.716.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Associé Unique qui s'est tenue à Luxembourg le 11 mars 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. L'Assemblée accepte la démission, en sa qualité de Gérant de la Société, de ProServices Management S.à r.l., société de droit Luxembourgeois avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105263 et ce avec effet à partir de la date de la réunion.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que Gérant de la Société avec effet à partir de la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour Trimandre S.à r.l.

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010038127/22.

(100037532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Luxemburgische Metall- und Rohstoffhandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037934/9.

(100037525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates zum 1. Januar 2010

Der Verwaltungsrat beschließt folgende Änderung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Jochen Wiesbach und Herr Ernst W. Contzen aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Michael Koschatzki für Herrn Jochen Wiesbach und Herr Manfred Bauer für Herrn Ernst W. Contzen in den Verwaltungsrat aufgenommen worden.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2010 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2010 wie folgt zusammen:

- Klaus - Michael Vogel (Vorsitzender)

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

- Manfred Bauer

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

- Dorothee Wetzell

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

- Michael Koschatzki

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Andrea A. Schwaab / Klaus Frank

Référence de publication: 2010038093/24.

(100037410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Grenouille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 58.588.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010037945/11.

(100037612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Generaltrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037946/10.

(100037095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

G.L.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010037948/13.

(100037182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

H.R.O., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.630.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 10 mars 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour H.R.O.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010038134/22.

(100037173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037949/10.

(100037401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Profconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai.

R.C.S. Luxembourg B 143.809.

Im Jahre zweitausendundzehn, am dritten März.

Vor Notar Henri HELLINCKX, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHRIPET Invest S.à r.l., mit Sitz in L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai (RCS Luxembourg B 132536),

hier vertreten durch Herrn Michael ERNZERHOF, Privatangestellter, wohnhaft in D-54636 Dahlem, Hubertusstrasse 15,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Welche Erschienene erklärt alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „PROFCONSULT S.à r.l.“, mit Sitz in Luxemburg, zu sein.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut notarieller Urkunde vom 15. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 22. Januar 2009, Nummer 148.

Die Erschienene ersuchte den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, nach L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 2, Absatz 1, der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldange.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. ERNZERHOF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10352. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Référence de publication: 2010038398/35.

(100037749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Ghassil Clean Services Lux S.à r.l., en abrégé G.C.S.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 139.684.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037947/9.

(100037536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Blue Sky Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

SG AUDIT SARL.

Référence de publication: 2010037956/10.

(100037545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Baulift (Luxembourg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 59.142.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037957/9.

(100036961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Baulift (Luxembourg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 59.142.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037958/9.

(100036981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.223.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037967/10.

(100037346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Axe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037959/13.

(100037405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Solupro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 6.671.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 11 mars 2010 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour SOLUPRO S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010038135/22.

(100037157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Aerogolf Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 151.804.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Deloitte S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67895, here represented by Jean-Philippe Drescher, private employee, having his professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 2nd, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition, the rental, the management of fully equipped offices and the provision of services devoted mainly to companies.

The purpose of the Company is also to participate directly or indirectly to any industrial, commercial or financial activity or operation, with respect to real estate or movable property, in any form whatsoever, as long as this activity or operation relates directly or indirectly to the corporate object or any similar objects.

The Company may generally carry out any other financial, industrial, economic, legal, civil or commercial activity or operation, related directly or indirectly to the Company's object or to complementary objects and which may facilitate its development or fulfilment.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Aerogolf Business Center S.a r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager of the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on June 1st and ends on May 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on May 31st, 2010.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Deloitte S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euros (€ 1.300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at 2.
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Jean-Philippe Drescher, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 24th, 1971, having his professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Mr. Thierry Hoeltgen, born in Mulhouse, France, on January 21st, 1963, having his professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, represented as said before, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Deloitte S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, représentée par Jean-Philippe Drescher, employé privé,

ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la location, la gestion de bureaux équipés et la prestation de services destinée principalement aux entreprises.

L'objet de la Société est également la participation directe ou indirecte à toute activité ou opération industrielle, commerciale ou financière, mobilière ou immobilière, sous quelque forme que ce soit, dès lors que cette activité ou opération peut se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires.

D'une manière générale, la Société pourra faire toutes autres opérations financières, industrielles, économiques, juridiques, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Aerogolf Business Center S.à r.l."

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient associés ou non.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société

a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mai 2010.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents parts sociales ont été souscrites par Deloitte S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à 2.

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- M. Jean-Philippe Drescher, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 juillet 1971, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- M. Thierry Hoeltgen, né à Mulhouse, France, le 21 janvier 1963, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit ci-avant, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. DRESCHER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 mars 2010. Relation: ECH/2010/298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038389/457.

(100037636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

RP XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.572.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037968/10.

(100037396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Inveskar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.809.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038105/9.

(100037184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.580.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037969/10.

(100037394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.332.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037970/10.

(100037391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.775.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037971/10.

(100037390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.781.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037972/10.

(100037387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates zum 1. Januar 2010

Der Verwaltungsrat beschließt folgende Änderung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Jochen Wiesbach und Herr Ernst W. Contzen aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Michael Koschatzki für Herrn Jochen Wiesbach und Herr Manfred Bauer für Herrn Ernst W. Contzen in den Verwaltungsrat aufgenommen worden.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2010 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2010 wie folgt zusammen:

- Klaus - Michael Vogel (Vorsitzender)
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Manfred Bauer
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Dorothee Wetzel
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)
- Michael Koschatzki
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Andrea A. Schwaab / Klaus Frank

Référence de publication: 2010038099/24.

(100037460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.764.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037973/10.

(100037386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.763.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037974/10.

(100037383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.614.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037975/10.

(100037381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Triton III No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.905.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 mars 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Charlmaine Velia en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mr Brian McMahon, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Mr Andreas Demmel, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Andreas Demmel, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010038432/24.

(100037195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.081.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037976/10.

(100037378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.087.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037977/10.

(100037374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

RP VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.096.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037978/10.

(100037370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Tradlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.440.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2009 a décidé:

de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Michel SOUTIRAN, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, Rue des Sept Arpents,
- Monsieur Sébastien ROUILLAUX, Responsable Développement Vignoble, demeurant à F-51200 Epernay, 26, Rue des Jancelins.

et de nommer:

- Monsieur Pascal SOUTIRAN, Attaché de direction, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, Rue des Sept Arpents.
en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre GUERIN, dirigeant d'entreprises, demeurant à F-75001 Paris, 7, Rue du Coq Héron, dont le mandat n'est pas renouvelé,

pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes du 31 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration du 28 décembre 2009:

1/ a renouvelé les mandats de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué de Monsieur Michel SOUTIRAN, sus-désigné, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes du 31 décembre 2014.

2/ n'a pas renouvelé le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Pierre GUERIN, sus-désigné.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2010038630/24.

(100037795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

H.R.O., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038006/10.

(100036952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Solupro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 6.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038007/10.

(100036950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.